



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Frais différenciés pour les étudiant·es extracommunautaires : mercantilisme, pilotage centralisé des formations, tri sélectif et préférence nationale à l'assaut de l'ESR

Le ministre, Philippe Baptiste, l'avait assuré aux organisations syndicales lors des assises du financement des universités, il n'était pas question d'augmenter les frais d'inscription avant les élections présidentielles de 2027 ! Les masques tombent avec l'annonce, hier à la presse, de l'imposition des frais différenciés à 90 % des étudiant·es étranger·es extracommunautaires ! Cette mesure est un marqueur des politiques xénophobes et la « préférence nationale » est, de plus, une signature de l'extrême droite. Elle s'ajoute à la suppression des aides au logement (APL) imposée par le gouvernement dans la loi de finances 2026 qui s'attaque frontalement à une population étudiante déjà particulièrement vulnérable. Le ministre justifie le durcissement de la réglementation de deux façons. D'une part, par la nécessité d'augmenter les parts de marché de la France qui seraient trop faibles dans un marché de l'ESR mondialisé avec un prix des études ne reflétant pas la valeur de nos formations. D'autre part, par la nécessité de généraliser les droits d'inscription différenciés pour les étudiant·es extracommunautaires à hauteur de 2 885 € en licence et de 3 941 € en master pour permettre de mieux les accueillir.

Depuis l'arrêté « Bienvenue en France », en 2019, la majorité des universités avait choisi – en accord avec les valeurs humanistes qu'elles portent et compte tenu des conséquences sur nos formations et nos métiers – de dispenser massivement de ces frais différenciés les étudiant·es extracommunautaires en utilisant au maximum la possibilité d'exonération prévue par le texte réglementaire (10 % de la population étudiante non boursière).

Cette mesure marque une nouvelle étape vers la généralisation de l'augmentation des droits d'inscription pour toutes et tous. Cette conception du service public de l'ESR n'est pas la nôtre, elle est incompatible avec la vision d'une université émancpatrice et ouverte sur le monde.

En outre, le ministre ne se pose pas la question de l'impact de cette mesure discriminatoire sur la poursuite d'études en doctorat et donc sur l'effort de recherche dans les laboratoires, publics comme privés. Il ne se pose pas non plus la question des conséquences sur de nombreux masters dans les universités, y compris dans des secteurs qu'il qualifie pourtant de « stratégiques ». Il n'explique pas non plus qui va devoir « trier » les étudiant·es pour déterminer ceux et celles qui auront les moyens de payer ou qui pourront bénéficier de bourses pour « talents ». Il ne questionne évidemment pas l'impact sur le taux d'études supérieures des femmes extracommunautaires.

Le SNESUP-FSU s'oppose à cette politique néfaste. Dans un premier temps, il invite tou·tes les collègues à se rassembler en assemblée générale dans leur établissement et à rejoindre massivement les manifestations du 1^{er} mai pour faire entendre notre opposition à ce modèle de l'enseignement supérieur en contradiction totale avec les valeurs de fraternité, d'égalité et de liberté de la République.

Paris, le 21 avril 2026